

Plan Local d'Urbanisme

3.2 Documents graphiques

ZOOM 1 :

Zones urbaines du bourg de Novalaise et du versant de l'Épine jusqu'à la Leysse

PLU arrêté par le Conseil Municipal en date du 23 Septembre 2019

Certifié conforme par le maire et annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant la **Modification Simplifiée n°1** du PLU en date du

5 Novembre 2024

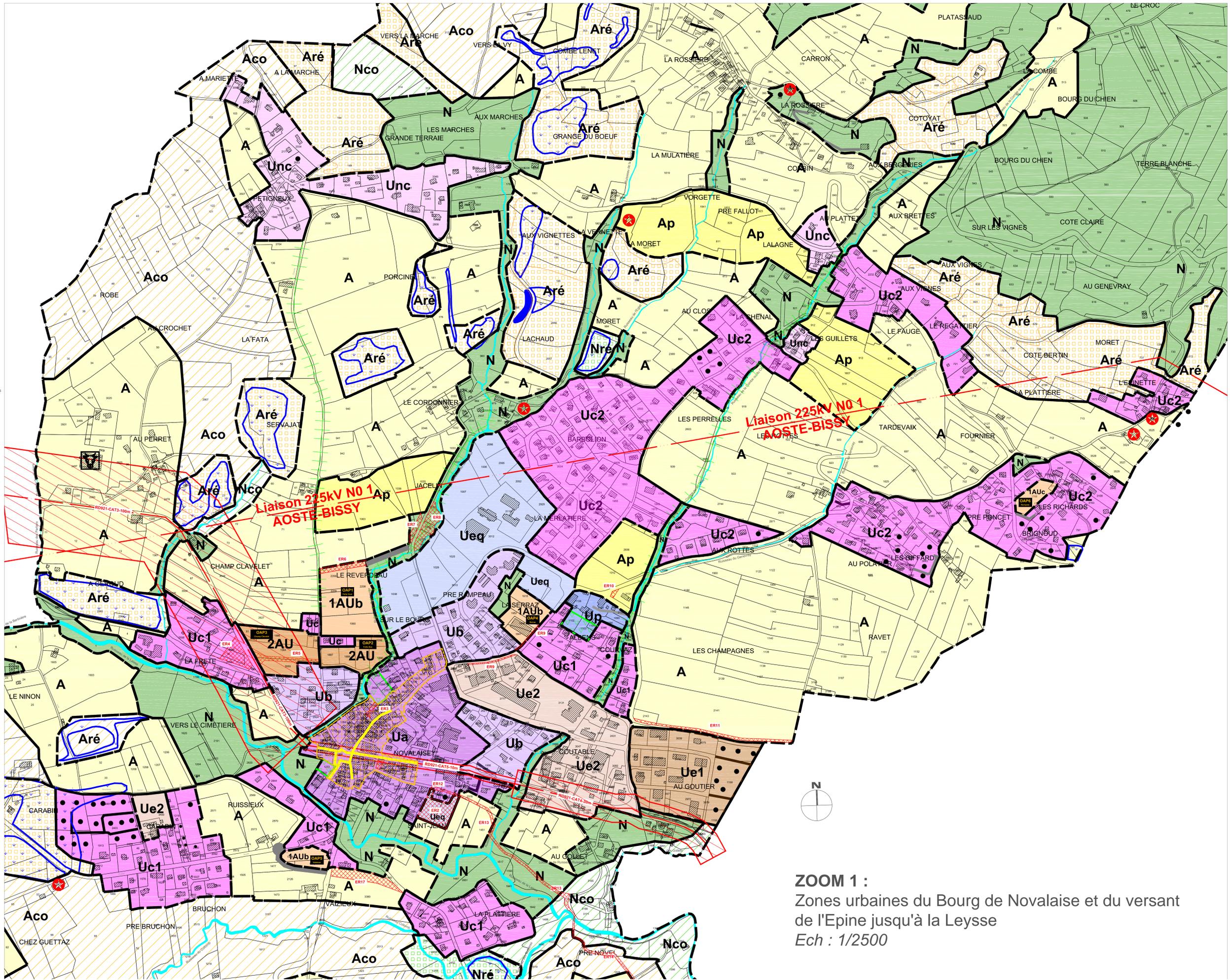
Le Maire :

Plan de Zonage	Édition de Novembre 2024
Extrait du Plan Cadastral	Echelle 1/2500

Atelier BDA urbanisme et environnement
Parc d'activités de Côte Rousse - 180, rue du Genevois
73 000 CHAMBERY
contact@atelierbda.fr

- Zone correspondant au centre bourg à vocation mixte
- Zones correspondant à la périphérie immédiate centre bourg où une densité est recherchée
- Zones correspondant aux secteurs moins denses en périphérie du bourg où les commerces sont interdits
- Zones à vocation mixte correspondant aux hameaux et à leur périphérie, ainsi qu'aux secteurs d'extension pavillonnaire du bourg
- Secteurs urbanisés excentrés et/ou de faible importance situés en milieu à caractère naturel ou agricole où il n'est pas prévu de nouveaux logements
- Zone à vocation principale d'économie, à caractère industriel et artisanal du Goudier
- Zone à vocation principale d'économie, à caractère mixte du Coutilable et de Carabin
- Zones à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- Zone à enjeu patrimonial de la Grange de l'Épine
- Zone dédiée aux infrastructures autoroutières
- Secteur d'extension en périphérie du bourg de Novalaise où est prévue une diversification de l'habitat (caractère similaire à Ub)
- Secteur d'extension du Gojat où une opération d'aménagement à été lancée (caractère similaire à Uc)
- Secteur d'extension du bourg insuffisamment desservi en desserte par la voirie
- Zones agricoles susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions d'exploitation agricole
- Zones agricoles sensibles à protéger du fait de leur qualité d'ouverture paysagère où les constructions y compris agricoles sont interdites
- Corridors biologiques propices au déplacement de la faune traversant les espaces agricoles
- Espaces d'intérêt environnemental, réservoirs de biodiversité en espace agricole
- Zones correspondant aux secteurs couverts par des espaces naturels et forestiers
- Corridor biologique propices au déplacement de la faune traversant des espaces naturels ou forestiers (indice "T" : espaces de bord de lac)
- Espaces d'intérêt environnemental, réservoirs de biodiversité en espace naturel ou forestier (indice "T" : espaces comprenant lac et roselières)
- Zones supports aux campings existant (indice "T" : campings existant du bord de lac)
- Secteur à vocation d'accueil tourisme, de sport et de loisirs du bord de lac (plages, base d'avion, musée, parkings...)
- Secteur de bord de lac accueillant un hôtel-restaurant dont la vocation est émetteur
- Zones 1AU et 2AU couvertes par des OAP
- Granges isolées pouvant faire l'objet de changement de destination
- Linéaire commercial où le changement de destination des commerces est interdit
- Périmètre d'identité commerciale du cœur historique où les nouveaux commerces de détails sont autorisés
- Emplacements réservés
- Espace à préserver en espaces verts ou jardins pour des raisons paysagères ou pour maintenir de la biodiversité en site urbanisé au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haies à préserver pour des raisons paysagères et/ou environnementales au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Secteurs affectés par le classement sonore d'axes bruyants et soumettant à prescriptions d'isolement acoustique, les constructions à usages d'habitation
- Réseau public de transport d'électricité "Liaison 225KV N°1 AOSTE-BISSY"
- Zones humides
- Pelouses sèches
- Bâtiments d'exploitation agricole accueillant du bétail sur le territoire communal
- Bâtiments d'exploitation agricole accueillant du bétail dans l'environnement communal proche
- Bâtiments autorisés non cadastrés

N° ER	Secteur	Objet	Bénéficiaire
1	Bourg	Square Rte du 11 Novembre 1943	Commune de Novalaise
2	Bourg	Aménagement et renforcement des équipements publics en complément de la maison des associations, Pré Saint Jean	Commune de Novalaise
3	Bourg	Désenclavement du bâti et des jardins Cour St Nicolas	Commune de Novalaise
4	Bourg	Aménagement du carrefour de la route de Gerbaix et des abords de la chapelle de la Salette	Commune de Novalaise
5	Bourg	Accès au quartier aval de la Fatta	Commune de Novalaise
6	Bourg	Prolongement de la route d'accès à la Fatta jusqu'au chemin de la Fatta	Commune de Novalaise
7	Bourg	Aménagement de stationnement route du Cordonnier	Commune de Novalaise
8	Bourg	Adaptation du réservoir pour renforcement de la sécurité incendie et aménagement paysager, route du Cordonnier	Commune de Novalaise
9	Bourg	Cheminement piéton le long de la route du Col de l'Épine (2 tronçons sur 2 m de large)	Commune de Novalaise
10	Bourg	Aménagement du carrefour route du col de l'Épine / Avenue d'Albens	Commune de Novalaise
11	Bourg	Liaison douce entre Nances et Novalaise	Commune de Novalaise
12	Bourg	Prolongement Chemin Pré Saint Jean	Commune de Novalaise
13	Bourg	Aménagement d'une liaison douce de Pré Saint Jean à Bois Vallier avec franchissements de ruisseaux	Commune de Novalaise
14	Goys	Prolongement de la liaison douce de la Leysse au chemin de Bois Vallier avec franchissement de la Leysse	Commune de Novalaise
15	Goys	Élargissement et aménagement du chemin des Goys	Commune de Novalaise
16	Goys	Aménagement de la liaison entre route de St Alban et route d'Ayn	Commune de Novalaise
17	Janjoux	Accès le long du ruisseau du Janjoux pour son entretien et sa protection écologique	Commune de Novalaise
18	Janjoux	Sécurisation de la voirie à la sortie du Chemin du Janjoux	Commune de Novalaise
19	Janjoux	Voie d'accès au hameau du Janjoux + stationnement	Commune de Novalaise
20	La Cluaz, Le Pinod	Prolongement du chemin piéton entre le Pinod et Ayn	Commune de Novalaise
21	La Sarraz	Prolongement du chemin piéton et passerelle entre les Botières et Ayn	Commune de Novalaise
22	La Sarraz		Commune de Novalaise



ZOOM 1 :
Zones urbaines du Bourg de Novalaise et du versant de l'Épine jusqu'à la Leysse
Ech : 1/2500